

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Germinal.

(Ere vulgaire).

Mercredi 13 Avril 1796.

Reforme de l'état militaire français à Savonne. — Arrivée à l'armée d'Italie d'un convoi considérable de vivres et de munitions destinés pour cette armée. — Achat d'une grande quantité de bled à Gènes, pour le compte du gouvernement français. — Annonce officielle de la cour de Londres sur la prise de Batavia. — Reflexions sur la minorité de la noblesse. — Rapport de la commission chargée d'examiner la cause des troubles du Midi. — Discussion et résolution à ce sujet.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 560.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Gènes, le 26 mars.

On écrit de Savonne qu'on s'y occupe de la réforme de l'état militaire de l'armée française; ce qui a causé quelque tumulte.

Tous les officiers français assurent qu'au commencement du mois prochain un corps de cavalerie s'avancera vers la montagne.

Il est arrivé dans diverses rades de notre riviere un convoi de 54 voiles, parti des côtes de France & chargé de vivres & de munitions.

Les Anglais ont recommencé les hostilités contre le commerce; plusieurs bâtimens, partis de Livourne pour Marseille, ont été obligés de rentrer.

Le commissaire français Salicetti étant arrivé à Voltri & ayant trouvé que le commissaire chargé de la construction des fours dans cette place avoit négligé ses devoirs, l'a menacé de le faire mettre aux fers si ces constructions n'étoient promptement terminées.

On a négocié ici & acheté pour les Français plusieurs milliers de mines de grains. Le gouvernement a engagé les protecteurs de la banque de Saint-George à exempter les grains du droit ordinaire de sortie, comme cela s'est pratiqué à l'égard d'autres nations.

D A N E M A R C K.

Extrait d'une lettre d'Atona, du 30 mars.

Tandis que toutes les lettres du Midi de l'Europe annoncent que les puissances armées essayent tous les moyens possibles de mettre un terme aux calamités d'une guerre à-peu-près générale, & dont le véritable but est presque encore un problème pour la plupart d'entr'elles, il semble que le démon de la discorde cherche un asyle dans le Nord, & qu'il a quelque espoir de trouver ici cet asyle.

Au milieu des troubles ruineux du Midi, les deux cours de Stockholm & de Copenhague avoient pris le parti sage de former une coalition de forces maritimes pour maintenir la neutralité de la mer Baltique & pour échapper au torrent désastreux dans lequel l'ambition effrénée de la cour de Pétersbourg sembloit vouloir les entraîner; en conséquence seize vaisseaux de ligne des deux nations, avec un nombre convenable de frégates, devoient agir de concert pour la conservation de la paix & de la liberté du Nord.

Tout-à-coup l'influence de Catherine a agi sur la cour de Suede, & l'escadre de cette nation ne joindra pas, cette année, celle de Danemarck; de sorte que Catherine, devenue forte de cette division qui est son ouvrage, aura un & peut être deux obstacles de moins à vaincre contre son projet favori d'envahir la Turquie d'Europe.

La politique générale n'a pas oublié d'observer que c'est pendant que le reste de l'Europe étoit attaché exclusivement à la guerre contre la France, que les cours de Vienne, de Pétersbourg & de Londres ont conclu ce fameux traité d'alliance, dont l'invasion de la Pologne a été le prélude. Cet événement, si important par lui-même, n'a pas détourné une seule puissance de l'Europe de l'attention que chacune d'elles portoit à la guerre de France.

Quelques publicistes ont bien demandé quel pouvoit être

la part que l'Angleterre avoit à prendre dans l'envahissement de l'empire ottoman par la Russie; ils ont bien dit que ce n'étoit pas une tendresse gratuite du ministère britannique pour Catherine qui l'engage à s'immiscer dans une conquête qui lui sembloit entièrement étrangère; & ils en ont conclu que la part que l'Angleterre y prenoit étoit le résultat d'un intérêt positif & réel. On a bien traité cette conclusion de chimère; cependant cette chimère va se convertir en une réalité, si l'Europe, revenue enfin du délire qui l'a armée contre la république française, ne se hâte de se réunir contre la destruction que médite la Russie de l'empire ottoman.

Qui peut douter que si l'Angleterre ne se promettoit un avantage immense pour elle-même de la destruction des otomans, elle n'eût pas empêché décidément la Russie d'entreprendre la guerre qui va commencer? Elle la permet, elle y intervient au moins par le traité de la triple alliance; elle compte donc obtenir de la Russie, dans les mers de la Grèce & du Levant, des avantages qu'elle n'espéroit pas de la foiblesse des Turcs; il n'y a point de réponse à cet argument.

On objecte en vain les progrès immenses que les Turcs ont faits depuis six mois dans la Tactique européenne, pour compter sur la résistance qu'ils opposeront aux armées russes. Pourquoi n'a-t-on pas la bonne-foi d'avouer que les Russes seront secondés cette fois par l'assistance de l'Autriche & par celle de l'Angleterre? En regardant la nouvelle guerre concertée entre ces trois puissances contre la Porte, sous cet aspect vraiment redoutable, on peut pressager quelle en sera l'issue inévitable.

(La suite à demain.)

A N G L E T T E R R E.

De Londres, le 30 mars.

La prise de Batavia qui nous a été annoncée officiellement par des dépêches de l'amiral Ruisier, ne peut manquer d'entraîner la perte des Moluques, justement appelées les mines d'or des Hollandais. Ceux de nos commerçans qui sont le plus attachés à la guerre ministérielle qui se continue malgré le vœu général du peuple anglais, conviennent qu'aujourd'hui que nous voilà arrivés au maximum de la gloire maritime, en enlevant aux hollandais toutes leurs possessions de l'Inde, il est raisonnable de revenir à la paix dont nous avons besoin pour jouir du fruit de nos conquêtes, & pour ouvrir le marché général des épices à toute l'Europe. C'est le seul moyen, disent-ils, de recomper le numéraire que nous avons répandu parmi les membres de la coalition & jusques dans la France, pour y entretenir les divisions intestines dont nous n'avons plus besoin aujourd'hui.

La paix dont le reste de l'Europe a besoin, la paix doit donc être accueillie en Angleterre, si elle peut nous être aussi utile que la guerre nous l'a été jusqu'ici.

On n'a encore aucune nouvelle officielle ni de l'escadre de l'amiral Duncan ni de l'escadre hollandaise; on sait que l'une & l'autre sont passées dans les mers du Nord, & que l'amiral Duncan est à la suite de l'amiral Branck, qu'on croit retiré dans le port de Berghen en Norvège. On présume que l'escadre hollandaise sera attaquée si elle se trouve une fois en vue de celle des anglais.

L'amiral Poole va partir pour les Indes occidentales à bord du *Carnat* de 74 canons, & de quelques autres vaisseaux de guerre qui auront sous leur escorte,

plusieurs bâtimens de transport avec des troupes & un convoi de navires de commerce. Notre situation assez incertaine dans les Antilles exige qu'il y arrive promptement des secours efficaces.

Le 27 l'amiral Gardner est rentré d'une croisière à Spithead avec six vaisseaux de ligne & trois fregates; le lendemain l'amiral Harvey est rentré avec une division de même force à Portsmouth. L'un & l'autre vont se réparer de leurs fatigues, & pour remplacer ces douze vaisseaux de ligne rentrés, le capitaine Montague a mis en mer avec *l'Hector* & le *Thésée* de 74, & il doit être joint par le *César* de 74 pour commencer une autre croisière dans la Manche.

Il paroît certain que lord Macartney va être nommé gouverneur du cap de Bonne-Espérance. Les dernières nouvelles reçues de cette conquête importante, nous apprennent que la récolte s'annonce pour être très-abondante: comme il regne quelque mésintelligence parmi les habitans, on vient d'arrêter qu'il y seroit envoyé un nouveau régiment pour calmer toute inquiétude.

F R A N C E.

De Paris, le 23 germinal.

Fréron est réellement ici depuis quelques jours; il a été mandé à la commission chargée du rapport sur l'état du Midi, & il a fourni des renseignemens très-étendus sur les détails de sa mission.

On se rappelle qu'une loi attribuée au ministre de la police le droit de statuer sur les radiations des listes d'émigrés. Le nouveau ministre, plus occupé, à ce qu'il paroît, de circonscire que d'étendre les limites de sa domination, a été effrayé du travail qu'exigeroit de lui cette attribution. Il a calculé qu'il y avoit déjà environ vingt mille réclamations & qu'il en arrivoit toujours de nouvelles; qu'en s'occupant uniquement de cet objet, il seroit beaucoup de terminer vingt affaires par jour, & qu'à ce compte une foule de citoyens injustement inscrits sur les listes resteroient des années entières sans pouvoir obtenir justice; en conséquence, il a demandé qu'on séparât de son ministère cette partie d'administration, qui d'ailleurs est par sa nature étrangère à la police de l'état. On croit que le directoire fera droit à sa demande, & que l'attribution sera renvoyée au ministre de la justice. Cependant les objections que s'est faites le ministre de la police, & fondées sur le défaut de tems, sont également applicables à tout autre ministre. Cette considération pourroit faire penser que l'examen des radiations ne conviendrait qu'à une commission uniquement occupée de cet objet & organisée de manière à pouvoir expédier les affaires avec assez de célérité pour ne pas trop prolonger les vexations injustes qui font le malheur d'un grand nombre de familles.

Des personnes instruites paroissent toujours croire à une pacification prochaine; l'inaction des armées semble donner quelque probabilité à cette opinion; mais comme aucun fait positif, aucun avis authentique ne l'appuie, l'espérance du public commence à s'affoiblir; mais les vœux pour la paix n'en sont ni moins vifs, ni moins universels.

Sur la minorité de la noblesse.

Sic vos non vobis iudicatis aves.

Un journaliste de la *minorité du peuple*, fâché, je crois, que la *minorité de la noblesse* se soit, dès le premier jour de la révolution, rangée à la majorité nationale, publia dernièrement contre elle une lettre qu'il s'étoit probablement fait écrire de Suisse.

Comme je ne tire pas de Suisse ce que j'écris, je vais lui répondre de France; & quand j'aurai dit ce que c'est que la minorité dont il parle, je dirai quelques mots sur celle dont il est.

Cette minorité, réduite par la mortalité révolutionnaire à vingt personnes au plus, de cinquante environ qui la formoient dans l'origina, est cette partie de la noblesse qui s'attacha, dans l'assemblée constituante, au parti populaire, & fit par désintéressement ce que tant d'autres ont fait depuis par intérêt.

D'abord l'objet de la reconnaissance nationale, puis de la proscription décevante, & maintenant de l'animosité d'une faction qui veut les clubs et ne veut pas la presse, elle fit beaucoup, lorsque vous autres ne faisiez encore rien; fut beaucoup, quand vous n'étiez rien; & par cette raison, n'est plus rien depuis que vous avez été quelque chose.

Voilà ce qu'étoit cette minorité; comparons-la, je vous prie, à la vôtre. Mêlée avec les fondateurs de la liberté, elle la voulut quand il y avoit du risque à la vouloir; vous, c'est depuis qu'il y en a eu à ne la vouloir pas. Elle la voulut, lorsqu'il y avoit de grands sacrifices à lui faire; vous, c'est depuis qu'il y a de grands salaires à en tirer. Elle fit la dépense de la révolution; & vous, vous en avez fait la recette. Elle fut dévouement; & en vous tout est marchandise. Enfin, en elle étoient de grands talens; en vous sont de faibles lumières. De sorte que trouvant plus de facilité à être son ennemi que son émule, vous avez refermé sur elle la barrière qu'elle avoit ouverte pour vous.

Vous vous êtes attachés à la peindre comme l'ennemie de cette révolution dont elle avoit fait l'ouverture. Habiles dans le seul point où elle ne le fut pas, vous l'avez accablée de calomnies; ne sachant que vous vendre, vous n'avez pas imaginé qu'on pût se dévouer; incapables de sacrifices, vous avez suspecté la bonne foi des siens; & ne trouvant pas de moyens plus sûrs de l'avenir, vous lui avez prêté vos sentimens.

Ah! je vous crois: jamais vous n'avez dû concevoir qu'on pût évaluer la liberté plus haut que des écus; quand c'est à prix d'argent qu'on l'aime on n'entend pas qu'on lui en puisse sacrifier. Les mouvemens des grandes âmes & leur élan vers un but généreux; la suffisance de la gloire dans la beauté de son action, & l'ample usure qu'elle retire d'un noble sacrifice, toutes ces choses sont intelligibles pour vous; & ne comprenant pas la vertu, vous vous refusez à y croire.

Mais achevons le parallèle entre ces fondateurs de la liberté & vous. Eux, ils vouloient que les Français fussent autant de frères, & vous voulez qu'ils soient autant d'ennemis: la France vous en devra plus qu'elle n'en doit à la coalition. Avec le funeste secret de diviser ce qui devoit être uni, de réveiller ce qui devoit rester assoupi, de semer le soupçon où il falloit semer la confiance, d'aigrir des maux qu'il falloit adoucir, vous avez excité tous les Français les uns contre les autres: en montrant par-tout des ennemis, vous en avez suscité par-tout;

en prodigant des dénominations odieuses, vous avez formé des partis de tous ceux qui les ont reçues; & leur donnant un nom, vous leur avez donné un ralliement. Après avoir avili le nom de *patriotes* en le portant, vous avez outragé celui d'*honnêtes gens*, parce que vous ne pouviez le porter. Ambitieux sans audace, tout votre art consista à épier l'effet de vos poisons: au lieu de rallier à vous des forces, vous n'avez rallié que des faiblesses; & liguant ensemble les craintes après les avoir inspirées, vous êtes faits les chefs du parti de la peur.

On vous a vu trembler devant chaque acte de justice, & païr à l'idée de son retour. Lorsque le directoire s'efforçoit chaque jour de réparer & le mal qu'il a trouvé fait, & celui que vous lui avez fait faire, vous vous efforcez, vous, d'intimider son zèle & de retarder ses efforts; vous cherchez à le rendre odieux comme vous, en le rendant ombrageux comme vous; vous lui désignez des partis pour détourner son attention du vôtre; vous l'environnez d'inquiétudes, afin qu'il soit forcé de recourir à vous pour en sortir; vous étendez des voiles entre le peuple & lui pour qu'il ne voie que par vos yeux; vous vouliez suspendre la presse, pour qu'il n'entendît plus l'opinion, & vous vouliez l'exercer à vous seuls, afin qu'il n'entendît que vous. Enfin, voyez la funeste influence que vous avez répandue sur lui; il a quitté la ligne tortueuse où vous l'aviez d'abord engagé; il a marché plus droit, & chaque jour il a fait plus de pas vers l'ordre. Eh bien! par cela seul qu'on croit qu'il a toujours sa confiance en vous, il n'a pu regagner encore la confiance publique.

Je n'ajouterai plus qu'un mot sur la *minorité de la noblesse*; elle pensa en 89 autrement qu'on ne pense en 96: c'est-là le crime de tout le monde, & personne ne peut l'accuser sans s'accuser lui-même. Où en serions-nous, je vous prie, si l'on venoit à faire le procès à l'innanité variété des opinions qui se sont succédées depuis cinq ans, ou même qui s'agitent encore aujourd'hui autour de l'opinion régnante? Victorieuses & vaincues tour-à-tour, elles se sont fait justice elles-mêmes, & c'est la seule à en tirer.

J'irai plus loin, & j'en dirai même autant de actions. Dans un tems de révolution, il faut puiser sur-le-champ ou jamais; autrement c'est vengeance, ce n'est plus justice. Tel homme qu'il falloit condamner le lendemain du 31 mai doit être absous le lendemain du 9 thermidor; car irez-vous ôter la vie à celui qui vous l'a sauvée?

Après des tems comme ceux que nous venons de parcourir, où tous les liens sociaux & moraux sont relâchés; où les passions ont tant de tentations & si peu de freins; où l'oubli des loix encourage à leur violation; où l'impunité du moment provoque à la rechûte; où le triomphe d'un parti criminel excite la confiance du crime; où les notions du *juste* & de l'*injuste*, variables comme les partis, sont souvent prises l'une pour l'autre; où tout se passe en actions & en réactions violentes; où tant d'entreprises illégales se font pour envahir l'autorité; tant d'autres pour la conserver, & tant d'autres encore pour la reconquérir; après des tems enfin où chaque homme a appartenu beaucoup moins à lui-même qu'à son parti, & où la force & la mobilité des choses l'ont tour-à-tour plié au bien, au mal & à tous les degrés de la moralité, il faut, après des tems pareils, compenser l'un par l'autre, oublier tout ou rien; il faut ouvrir des portes à la récipiscence; & veut-on désarmer le crime? qu'on commence par lui ôter l'aiguillon de remords.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 23 germinal.

L'ordre du jour appelloit le rapport sur l'état du Midi. Thibaudeau monte à la tribune. — Le conseil, dit-il, a arrêté dans sa séance du 21 de ce mois, que la commission, chargée d'examiner les causes des troubles qui agitent quelques départemens du Midi, lui feroit aujourd'hui son rapport. La commission auroit désiré pouvoir satisfaire à votre empressement, & être en état de vous présenter sur-le-champ les moyens de ramener la paix dans des contrées déchirées depuis long-tems par toutes les factions; mais il ne lui a pas été possible de recueillir dans un aussi court espace de tems tous les renseignemens qui doivent mettre au jour la vérité & faire la base de son rapport. La discussion qui a donné lieu à la création de la commission, a porté principalement sur les vices qu'on prétend trouver dans plusieurs décrets rendus par la convention pour quelques départemens du Midi. C'est aussi sous ce rapport, qui appartient tout entier à la législation, qu'elle n'a cessé de considérer la tâche difficile que vous lui avez imposée. Pour juger sainement de ces décrets, il est indispensable de connoître parfaitement les motifs qui les ont provoqués & les effets qu'ils ont produits. Invariablement attachée, comme tous les membres du corps législatif, au maintien de la constitution, la commission donnera dans cette circonstance importante un exemple éclatant de son respect pour les limites des pouvoirs.

Mais elle se seroit éloignée de son but & de celui que vous vous proposez, si, saisissant avidement quelques faits isolés, ou si, écoutant imprudemment la voix des passions elle vous eût rendu, comme il n'est que trop souvent arrivé, un compte inexact, irréfléchi & dicté par les passions du moment. Si ce sont elles qui doivent encore prononcer dans cette affaire, votre commission du moins n'aura pas à se reprocher d'en avoir été l'organe, & d'avoir à-la-fois trahi ses devoirs & l'espérance des amis de la république.

Bentabolé obtient la parole; il ne s'oppose pas au délai demandé par la commission, mais il veut qu'on prenne d'abord des mesures pour arrêter les massacres du Midi. Toute constitution doit protéger l'innocence & punir le crime; il s'agit moins de revoir des loix sur des émigrés & des prêtres que de soustraire les patriotes aux fers des assassins. Aucun de ces criminels n'a subi encore le juste châtement qui lui est dû; pour moi, tant qu'il me restera un souffle de vie je ne cesserai de demander la punition des exécrales meurtriers qui ensanglantent le Midi.

Tous! tous! nous la demanderons, s'écrient un grand nombre de membres.

Bentabolé demande qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander compte des mesures qu'il a prises pour faire punir les crimes qui se sont commis dans ces départemens & mettre un terme à ceux qui s'y commettent.

Guillemardet soutient le même avis.

Lesage-Senaull présente des pièces qu'il vient de recevoir de Toulon & qui contiennent, dit-il, des preuves

des crimes dont on demande la punition: il demande qu'un secrétaire fasse lecture de ces pièces.

Plusieurs voix. — Le renvoi au directoire.

Lesage-Senaull. — En ce cas, je demande qu'elles soient toutes paraphées.

Jourdan dit que l'objet de la commission n'est pas de rendre compte des faits, mais d'examiner les dispositions de certaines loix qui prêtent à différentes interprétations. Le directoire pouvoit dénoncer cet abus; mais un membre du corps législatif pouvoit le dénoncer également. Il demande que la commission continue son travail.

Treillard soutient aussi qu'une commission ne peut ni ne doit jamais être chargée ni d'examiner des faits, ni d'en rendre compte. Quels moyens a-t-elle de connoître la vérité? C'est donc au directoire seul à rendre ces sortes de comptes; la constitution exige même qu'il les rende par écrit. Or, la preuve que la commission doit rendre compte de ces faits, c'est que son rapport est annoncé en ces termes: *Rapport de la commission chargée d'examiner la cause des troubles de plusieurs départemens méridionaux.*

Treillard demande que la délibération en vertu de laquelle cette commission a été créée soit rapportée, & qu'il soit fait un message au directoire, pour qu'il fasse connoître au conseil l'état du Midi & la cause des troubles qui l'agitent.

On demande la clôture de la discussion. — Plusieurs membres sont à la tribune. Isnard veut être entendu; c'est pour un fait! crie-t-il. — On insiste avec force pour que la discussion soit fermée. — Isnard se précipite au milieu de la salle; il parle & gesticule avec vivacité. — Plusieurs membres se lèvent; le tumulte est à son comble; le président se couvre. — Le calme renaît; le président se découvre.

Jourdan monte à la tribune. Les cris recommencent pour la clôture de la discussion. Jourdan insiste en vain pour être entendu; il porte les deux mains à son front, & reste dans l'attitude d'un homme au désespoir: c'est la guerre civile! s'écrie-t-il en descendant de la tribune. — Le bruit, les cris qui recommencent avec force, obligent le président à se couvrir encore.

A peine est-il découvert, que le conseil est jeté de nouveau dans le plus grand trouble. On voit dans un coin de la salle Jourdan au milieu de plusieurs députés & dans la plus vive agitation. — Tout-à-coup les cris à l'Abbaye! à l'Abbaye! se font entendre. — Tous les députés sortent de leurs places & se précipitent vers l'endroit du désordre. — Le président se couvre pour la troisième fois. La délibération est long-tems suspendue.

Enfin la tranquillité renaît; le président rappelle à l'ordre les députés qui ont causé cette interruption: nous donnons plus l'exemple de ces luttes scandaleuses pendant lesquelles le lieu de nos délibérations semble transformé en une arène de gladiateurs.

Les deux propositions de Treillard ont ensuite été adoptées malgré une assez vive opposition d'Isnard & de quelques membres, ainsi que celle de ces propositions qui tendoit à rapporter la délibération en vertu de laquelle la commission a été créée.

Sur la proposition de Drouet, le conseil arrête, que le 27 il discutera le projet de résolution relatif aux associations qui s'occupent de questions politiques.